

République Française

90 0 931

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Affaire suivie par :



Y. def

A R R E T E

Montpellier, le 26 JUIL. 1990

*

portant inscription de l'hôtel Bachy-du-Cayla à MONTPELLIER (HERAULT) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le-Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;
- VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;
- VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;
- VU l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la façade et toiture sur rue, de la façade et toiture sur cour et du porche d'entrée avec son escalier à vis évidée, en date du 26 octobre 1944 ;
- La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la Région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 23 avril 1990 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
- Considérant que l'hôtel Bachy-du-Cayla, 1, rue Embouque-d'Or à MONTPELLIER (HERAULT) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture;

^
A R R E T É

Article 1er : Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les façades et les toitures, en totalité, sur cours, jardin et rue (y compris le porche d'entrée avec son escalier à vis évidée déjà inscrits), le grand escalier et la salle-à-manger avec son décor de gypseries, en totalité, de l'hôtel Bachy-du-Cayla, 1, rue Embouque-d'Or à MONTPELLIER (Hérault), situé sur la parcelle n°2 d'une contenance de 21a 76ca figurant au cadastre section HN et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;

Article 2 : Le présent arrêté complète et remplace l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 26 octobre 1944 ;

Article 3 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 4 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A MONTPELLIER, le 26 JUL. 1990
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales


Michel GUILLOT

Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

Section : HN
Feuille : 000 HN 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 17/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

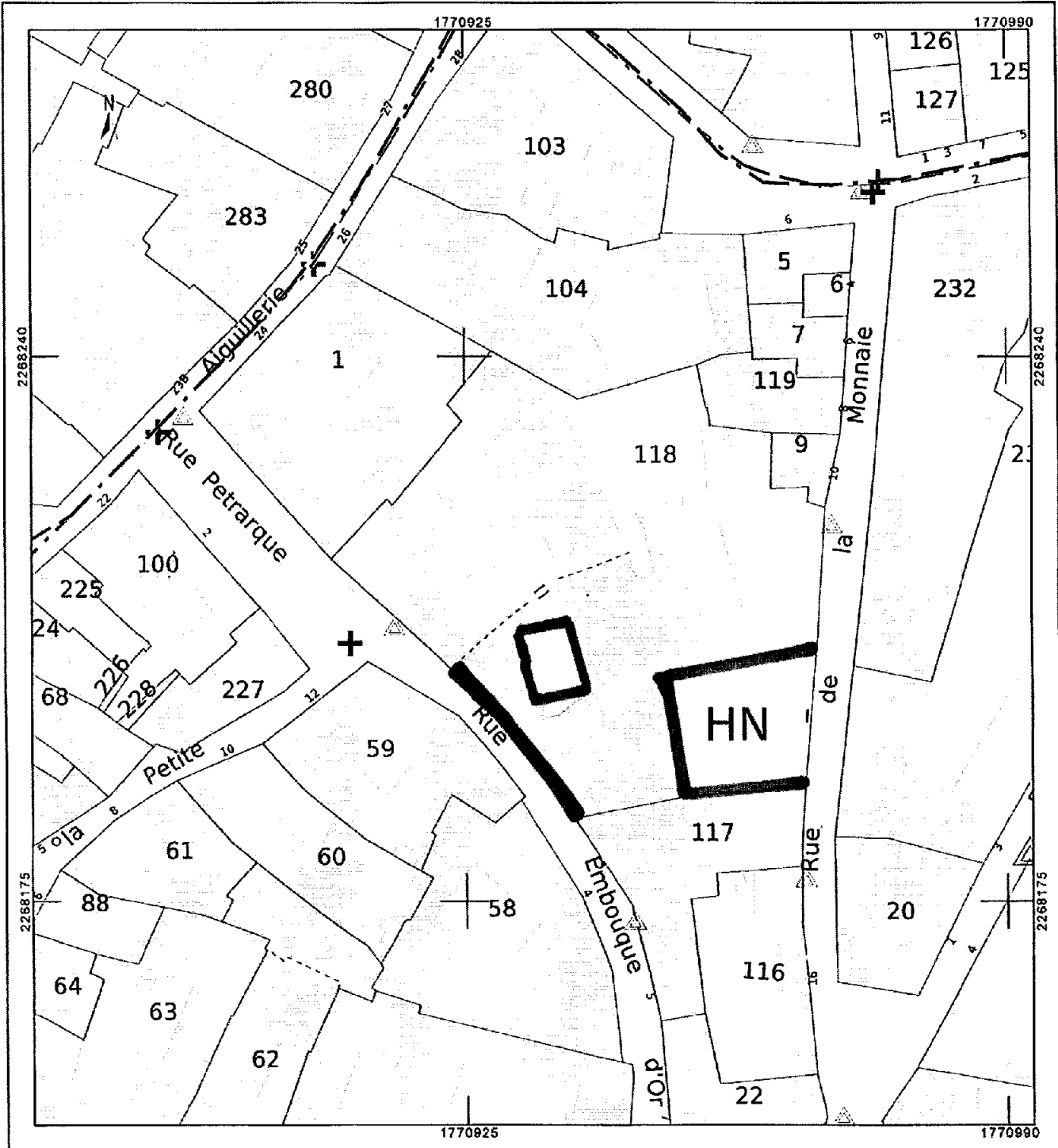
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire supplémentaire.

ARRÊTÉ.

de
LE MINISTRE ~~SECRETARIAT GÉNÉRAL~~ À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les parties suivantes de l'Hôtel de Baichy du
Cayla sis 1, rue Embouque d'Or à MONTPELLIER
(Hérault) : 1°) la façade et la toiture sur rue
2°) les 4 façades et toitures sur cour
3°) le porche d'entrée avec l'escalier à vis évidée
et appartenant à Monsieur DURAND DE FORMAGNE demeurant
à CASTRIES

..... sont
inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de MONTPELLIER
et au propriétaire

.....
.....
.....
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Paris, le

23 830 1944
LE DIRECTEUR
DES SERVICES D'ARCHITECTURE

T. S. V. P.

Signé: R. PERCHET